

LE BUGEACOIS

N° 79 1ER TRIMESTRE 2015



LE MOT DE LA REDAC

Avec le printemps, voici notre 4^{ème} édition du journal communal nouvelle formule.

Pour une information encore plus large, le contrat avec La Poste a été modifié pour que désormais le journal soit distribué dans toutes les boîtes à lettres des maisons ouvertes de la commune, y compris les boîtes à lettres comportant l'inscription « stop pub ».

Pour un surcoût de distribution minime (moins de 20 euros), ce seront donc 400 journaux qui seront distribués, auxquels il faut ajouter plus de 50 envois par la mairie à des personnes abonnées.

Dans ce numéro pas mal d'infos, dont un scoop sur le projet de TGV à l'étude entre Limoges et USSEL (voir pages intérieures). Notre journal étant limité à 16 pages pour des raisons techniques et de coût, la densité de l'information ce trimestre nous a obligés à tasser un peu la présentation pour que tout puisse être publié.

Nous vous souhaitons une bonne lecture, et de bien profiter des beaux jours.

*Et c'est ainsi qu'aux fleurs nouvelles,
Cerisier rose et pommier blanc,
Ont fait un soir la courte échelle, à nos quinze ans.*

Chantée en 1960 par André Claveau, spéciale dédicace à nos anciens



Bugeacoises et Bugeacois, ce journal est le vôtre. N'hésitez pas à nous proposer des articles ou à nous suggérer des rubriques. Si vous êtes motivés, vous pouvez animer une rubrique jeux, mots d'enfants, histoires anciennes (pourquoi pas en patois), nous rapporter des anecdotes, ou parler de votre association. C'est ouvert. Les projets sont à déposer à la mairie. Merci d'avance.

LE MOT DU MAIRE

Bugeacoises, Bugeacois,

Je tiens à faire le point sur l'EHPAD (Maison de Retraite) : comme vous le savez sans doute, Madame LEYRIS directrice a souhaité changer d'activité tout en restant dans le secteur social, elle est responsable sur le secteur Egletons-Plateau de Millevaches de l'Aide Sociale à l'Enfance. Je tiens à la remercier pour le travail accompli au cours des sept années passées à la direction où elle a su allier compétence, disponibilité et efficacité. Je lui souhaite une pleine et entière réussite dans ses nouvelles fonctions.

Le poste est donc vacant : le CCAS procède au recrutement d'un nouveau chef d'établissement qui, comme le stipule le décret n° 2007-221 du 19 février 2006, doit être titulaire d'un Master, d'un DEIS ou d'un CAFDES pour pouvoir prétendre au poste. Le CCAS a reçu 39 candidatures et procède aux opérations de sélection et de recrutement.

Par ailleurs, j'avais fait état précédemment de la menace de suppression d'une vingtaine de lits : en décembre dernier, j'ai été reçu avec Christophe PETIT, Conseiller Général, par Monsieur Gérard BONNET, Président du Conseil Général et Monsieur Olivier SERRE, Directeur Général en charge du secteur sanitaire et social, qui nous ont assurés du maintien de la capacité totale d'accueil de l'établissement.

Enfin je tiens à remercier Monsieur François BONNET, Directeur de l'EHPAD Le Chavanon à MERLINES qui a bien voulu accepter d'assurer l'intérim de la direction.

Il me semble important de donner ces informations sur cet établissement, le plus gros employeur de la commune (environ 60 emplois) qui, je le rappelle, est géré par le CCAS communal et dont les salariés font partie de la fonction publique territoriale.

Pierre FOURNET

SOMMAIRE

Page 2	Le mot du maire
Pages 3 à 5	Résumé des Conseils Municipaux
Pages 5 à 9	Informations communales
Pages 6 à 9	La vente du camping
Pages 7 à 9	La friche industrielle des pneus
Page 9	Les brèves
Pages 10 à 11	Etat civil
Page 11	Vie économique, Tourisme
Pages 12 à 13	Les associations
Page 14	Le coin détente
Page 15	Les Festivités
Page 16	Informations pratiques

Comité de rédaction :

Sylvie BENSADOUN, Michel COURTEIX, Bernadette GRAND, Patrick LAVAL, Jean Yves URBAIN

Contact : mairiebugeat@orange.fr



Dernière Minute Résultats des élections départementales (source <http://elections.interieur.gouv.fr/departementales-2015/>)

Binômes de candidats	Nuances	1er tour							2ème tour						
		commune			canton				commune			canton			
		Voix	% Inscrits	Exprimés	Voix	% Inscrits	Exprimés	Elus	Voix	% Inscrits	Exprimés	Voix	% Inscrits	Exprimés	Elus
PETIT/SIMANDOUX	BC-UMP	204	32,28	54,69	2 096	24,01	39,32	Ballotage	261	41,30	66,75	2799	32,07	51,67	oui
COUTAUD/GARNERIN	BC-SOC	61	9,65	16,35	1 662	19,04	31,18	Ballotage	130	20,57	33,25	2618	29,99	48,33	non
BOURNEIL/FAURE	BC-FG	60	9,49	16,09	832	9,53	15,61	Non							
CHASSAING/PIALEPORT	BC-FN	48	7,59	12,87	740	8,47	13,88	Non							
		Nombre	% Inscrits	%	Nombre	% Inscrits	%		Nombre	% Inscrits	%	Nombre	%	%	
				Votants			Votants								
Inscrits		632			8 728				632			8 727			
Abstentions		243	38,45		3 139	35,96			216	34,18		2 900	33,23		
Votants		389	61,55		5 589	64,04			416	65,82		5 827	66,77		
Blancs		12	1,9	3,08	164	1,88	2,93		19	3	4,57	243	2,78	4,17	
Nuls		4	0,63	1,03	95	1,09	1,7		6	1	1,44	167	1,91	2,87	
Exprimés		373	59,02	95,89	5 330	61,07	95,37		391	61,87	93,99	5 417	62,07	92,96	

INFORMATIONS MUNICIPALES

Conseil Municipal du 5 janvier 2015

Le texte suivant est un résumé. Le procès verbal complet est disponible sous format papier en mairie, ou via le site internet de la commune www.mairie-bugeat.fr

PRESENTS : FOURNET, CAVALLI, URBAIN, ORLIANGES, BOURG, LAIR, GIOUX, COURTEIX, BOINET, LESTANG, MEUNIER, MAURY, BENSADOUN

ABSENTS : NAUCHE (a donné procuration à BOURG Brigitte), LAVAL (a donné procuration à URBAIN Jean-Yves)

VENTE CAMPING DES TROIS PONTS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- confirme sa décision de vendre à la SARL NOA, représentée par Mme et M. BERTAUD, au prix de 205 200 €, payable par 120 échéances mensuelles de 1710 €, sur la commune de BUGEAT (Corrèze) 16, rue des Trois-Ponts :

1° Un ensemble de terrains cadastrés pour Soit 8 ha 51 a 58 ca

2° Les constructions, aménagements et équipements divers y attachés.

NDLR : un article complet sur la vente du camping figure un peu plus loin dans ce journal

FONDS D'AMORCAGE POUR LES RYTHMES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de mandater le Maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du reversement du fonds d'amorçage relatif au changement des rythmes scolaires à la Communauté de Communes, par la commune de Bugeat, à compter de l'année scolaire 2014.

TRAVAUX NECESSAIRES SUR RESEAUX ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Une rencontre a été organisée le 6 octobre 2014 entre les principaux acteurs (Agence de l'Eau, Conseil Général de la Corrèze, SATESE) autour de la problématique de la station d'épuration des eaux usées du bourg ;

Le génie civil et les équipements de la station d'épuration, mise en service en 1975 et d'une capacité de 3 700 équivalents-habitants, présentent des signes de vétusté. La sécurité des agents n'est plus assurée, notamment au niveau de la passerelle du bassin d'aération et un volume important d'eaux claires parasites (eaux de sources, eaux de pluies ...) s'introduit dans les collecteurs d'assainissement d'eaux usées et converge vers la station d'épuration, générant ainsi une surcharge hydraulique sur celle-ci. Sa réhabilitation doit donc être envisagée.

Monsieur le Maire précise que la connaissance de l'état des réseaux d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales est insuffisante et que l'inventaire précis du patrimoine doit être mis à jour ;

Il conviendrait de solliciter le Service d'Assistance Réseau d'Eau Potable et d'Assainissement du Syndicat de la Diège, auquel la commune est adhérente, pour faire un inventaire et un diagnostic précis de l'état du réseau. Ces études étant préalable indispensable afin de prétendre à un programme d'aides ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- choisit comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage et Conducteur d'Opérations le Service d'Assistance Réseau d'Eau Potable et d'Assainissement du Syndicat de la Diège conformément à la délibération en date du 09/04/13 et de la convention d'adhésion reçue à la Sous-Préfecture en date du 29/04/13 ;

- confirme le lancement des études nécessaires et préalables à tous travaux ;

- sollicite les aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Général.

MEDECINE PREVENTIVE

Le Conseil décide :

- d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Corrèze

- d'inscrire chaque année au budget les crédits nécessaires pour faire face au règlement de cette dépense.

QUESTIONS DIVERSES

- Deux marchés de pays auront lieu, un en juillet et un en août

- Suite à la demande de Monsieur NAUCHE, il est proposé de créer un accès public à la parcelle acquise par celui-ci, sur un terrain communal en prolongement du chemin du Luc au Petit Luc. Un courrier en ce sens sera envoyé à Monsieur NAUCHE pour accord.

- Il est demandé de voir s'il y a possibilité de supprimer la règlementation du lotissement caravaning. Pour ce faire il a été envoyé un courrier aux différents propriétaires concernés

Conseil Municipal du 27 février 2015

Le texte suivant est un résumé. Le procès verbal complet est disponible sous format papier en mairie, ou via le site internet de la commune www.mairie-bugeat.fr

PRESENTS : FOURNET, CAVALLI, URBAIN, ORLIANGES, BOURG, GIOUX, COURTEIX, NAUCHE, LES-TANG, MEUNIER, MAURY, BENSADOUN

ABSENTS : BOINET, LAIR, LAVAL (a donné procuration à COURTEIX Michel)

COMMISSION DES TRAVAUX

La commission propose l'acquisition d'un bâtiment appartenant à Monsieur Alain ORLIANGE pour réaliser un WC public. Le bâtiment dit « l'annexe » sis Rue de la République représente un danger potentiel pour les riverains, les passants et les véhicules. (voir le paragraphe consacré à ce dossier quelques lignes plus loin)

Les travaux de voirie à porter au budget sont : renforcement de la RD 979 au Massoutre, entretien du Massoutre au bourg

Les travaux autres prévus sont :

- l'accès handicapés à la bibliothèque et à la salle des associations de la mairie
- abri destiné aux condoléances au cimetière du haut.

COMMISSION DES ECOLES

La commission signale qu'aucune suppression de poste n'est prévue pour la rentrée 2015.

Suite à la demande de l'Inspecteur d'Académie et à une enquête auprès des parents d'élèves le nom de « Ecole le Petit prince » a été retenu.

Une journée porte ouverte sera organisée en fin d'année scolaire.

TABLEAU DES EMPLOIS

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il indique que le Secrétaire de Mairie fait valoir ses droits à la retraite à compter du 30 avril 2015 et qu'il est nécessaire de modifier les emplois communaux afin d'assurer la continuité du service

Le Conseil Municipal, décide de modifier le tableau des emplois

PROPOSITION DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES

Les conventions de mises à disposition des salles communales sont en cours de rédaction.

SERVICE EQUIPEMENTS COLLECTIFS AVEC LE SYNDICAT DE LA DIEGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide d'adhérer au Service Equipements Collectifs du Syndicat de la Diège

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : MISE A JOUR

Le Maire fait part du besoin de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde.

BATIMENT DIT « L'ANNEXE »

Le bâtiment, dit « l'Annexe », situé 6-8 rue de la République au cœur de Bugeat, qui depuis l'incendie de 2009 n'a pas fait l'objet de travaux autre que la mise en place d'une couverture provisoire, se dégrade progressivement.

Le Conseil Municipal a été alerté de l'état préoccupant de l'édifice par plusieurs de nos concitoyens qui craignent pour la sécurité de leurs biens contigus, voire celle des personnes de passage dans les rues adjacentes. Le Maire et plusieurs conseillers ont, eux aussi, constaté *de visu* la situation de plus en plus critique de l'édifice et de la toiture provisoire, même si, actuellement, on ne peut invoquer un danger imminent nécessitant une mesure d'urgence.

La procédure prévue, adaptée à la situation es la suivante:

Lorsque l'effondrement total ou partiel d'un édifice en état de ruine n'est pas à redouter dans un avenir immédiat, le maire prend un arrêté enjoignant au propriétaire d'entreprendre dans un délai donné, soit la réparation, soit la démolition de l'immeuble, en veillant à ce que les mesures prescrites soient strictement nécessaires à la sauvegarde de la sécurité.

L'arrêté doit être motivé et indiquer les mesures à prendre pour remédier au péril. Il doit également mentionner les voies de recours ouvertes au propriétaire et lui préciser en particulier qu'il peut se faire assister par un expert s'il entend contester l'état de péril ou les mesures prescrites.

La notification de l'arrêté peut être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, le point de départ du délai prévu pour l'exécution des travaux prescrits commence alors soit à la date de réception effective du courrier soit à la date de la première présentation s'il n'a pas été retiré.

Monsieur Bruno Poulain, qui est le propriétaire du bâtiment, était présent lors de la réunion du Conseil municipal et le Maire l'a invité à exprimer son point de vue.

Deux courriers ont déjà été adressés sans effet, à M. Poulain les 4 juillet et 21 octobre 2014 pour lui demander que les travaux de mise en sécurité du bâtiment soient réalisés rapidement ;

Monsieur le Maire a rencontré, en présence du troisième adjoint, M. Poulain le 28 octobre 2014 pour lui signaler la gravité de la situation, sans constater depuis un quelconque signe de démarrage des travaux de reconstruction de la toiture que M. Poulain dit avoir commandés.

Considérant que l'intervention de M. Poulain devant le Conseil n'a apporté aucun élément nouveau quant à l'échéance des travaux qu'il envisage et, donc, que la situation d'insécurité n'évoluera probablement pas sans une action plus coercitive de la part du maire :

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré :

- de poursuivre, dans un premier temps, l'ultime action entreprise auprès de M. Poulain pour lui demander de mettre en vente ce bien, dont il ne peut, à l'évidence, assurer la mise en sécurité. Si le bien est mis en vente, la commune pourrait, faute d'un autre acquéreur, l'acheter et faire réaliser les travaux nécessaires à sa mise en sécurité ;

- si les travaux de mise en sécurité ne sont pas entrepris dans un délai de trois mois à compter de ce jour, le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de mettre en œuvre la procédure prévue en cas de péril non imminent ;

- de prévoir, à titre conservatoire, les montants nécessaires à ces opérations lors de l'établissement du prochain budget de la commune.

DOTATION VOIRIE 2014-2019 DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2015

Lecture est faite du courrier du Conseil Général informant les communes d'un plan de soutien au BTP et à l'emploi 2015. Ce dispositif se présente, pour les travaux de voirie, sous forme d'une aide exceptionnelle allouée uniquement pour l'année 2015, d'un montant représentant 1/6^{ème} de la nouvelle dotation, soit **2 587.00 €**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet VOIRIE retenu pour l'année 2015 :

RENFORCEMENT VOIE COMMUNALE N° 3 pour un coût de : 43 041.40 € HT soit 51 649.68 € TTC

Le financement est arrêté comme suit :

Aide Départementale :	
30% de la dotation globale	4656.30 €
Plan de soutien (1/6^{ème} de la dotation)	2587.00 €
Fonds libres <i>et/ou</i> emprunt	35798.00 €
TOTAL	43041.30 €

VENTE D'UN TERRAIN

Monsieur le Maire indique qu'il a été avisé par le Notaire de la vente d'un bien adjacent à la parcelle section B n° 2457, propriété de la commune. Cette parcelle de 50 m² ne présente pas d'intérêt pour la commune et intéresse l'acquéreur du bien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de vendre cette parcelle pour le prix de 50 €uros

QUESTIONS DIVERSES

- Les propriétaires ayant donné leur accord le règlement du lotissement du camping sera abrogé. La vente du bâtiment central, appartenant à la commune est envisagée.

- Le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion organisée par le sous-préfet et concernant la dépollution du site de l'ancienne usine de pneus. *(voir l'article sur les démarches effectuées plus loin dans ce journal)*

Informations sur la vente du camping

L'avenir du camping municipal était une préoccupation de l'actuel Conseil municipal de Bugeat avant même son élection : Pierre Fournet avait clairement annoncé, lors de la réunion publique de présentation de la liste, en mars 2014, l'existence d'un déficit de l'ordre de 20 000 €/an dans

l'exploitation du camping municipal et, donc, le besoin de réfléchir sur son devenir.

Dès l'élection passée et à l'approche de l'ouverture du camping, les membres Conseil se sont mobilisés pour faire en sorte que cette première saison se passe

le mieux possible. Lors des premières réunions du Conseil municipal, le sujet de l'avenir du camping a été largement abordé et la recherche d'un acquéreur potentiel a été évoquée comme étant probablement la meilleure solution compte tenu des nombreuses tentatives déjà expérimentées en terme de mode de gestion. Le constat, que la gestion actuelle du camping n'était pas satisfaisante, était très largement partagé ainsi que le fait qu'il était donc impératif qu'avant la fin de l'année 2014 nous arrivions à trouver en commun une solution à ce qui nous apparaissait comme le déclin lent et coûteux du camping municipal de Bugeat.

Deux sociétés spécialisées ont été contactées pour leur proposer la gestion de camping, sans résultat, mais courant août 2014, nous avons eu connaissance que M Quiroga, qui a déjà réalisé des investissements touristiques dans le secteur (La Geneytouse à Toy-Viam), serait intéressé par l'acquisition du camping. Une rencontre a eu lieu et elle nous a ouvert une perspective crédible vis-à-vis de la possibilité de rechercher et de trouver un acquéreur privé.

Le conseil municipal s'est réuni le 10 septembre 2014 pour délibérer sur la mise en vente du camping (délibération n° 2014-30). Dès le 11 septembre au soir, un article a été transmis aux correspondants des trois journaux locaux (L'Echo, La Montagne et La Vie Corrézienne) afin de faire connaître et d'expliquer rapidement cette décision à l'ensemble de nos concitoyens. Une annonce a été publiée sur *Le Bon Coin* à un prix de vente de 200 000 € afin de trouver d'autres candidats à l'acquisition du camping.

A la suite de la publication effective de l'annonce, le 13 septembre 2014, quatorze personnes se sont manifestées par mail pour obtenir des renseignements complémentaires. Quelques autres ont fait ces demandes, par téléphone, auprès de la mairie. Parmi les réponses, nous avons été contacté par un professionnel de la vente de camping (*agence INTER-FRANCE*) qui nous a proposé l'accès à d'autres annonceurs avec la perspective d'une audience à l'étranger. En fait, cette démarche s'est concrétisée par six clients supplémentaires intéressés, mais qui n'ont pas donné suite. Au moins six acquéreurs potentiels sur la vingtaine de personnes intéressées ont visité le camping soit seuls, soit accompagnés par des élus, et ont été reçus à la mairie pour compléter leurs informations.

Au jour du choix de l'acquéreur, en plus de la

proposition de M. Quiroga, nous avons reçu trois dossiers de candidature pour l'acquisition du camping. Ces dossiers ont été analysés en terme de projet, de compétences et de capacités financières par la commission tourisme du Conseil municipal. C'est le projet présenté par Monsieur et Madame Bertaud qui a été retenu.

Le 6 novembre 2014, M. et Mme Bertaud ont été reçus à Bugeat par le maire et trois adjoints. Nous les avons informés des quelques points qui restaient à régler et du lien que la commune entretenait avec le centre sportif 1000 Sources pour l'utilisation du camping. Ils ont confirmé leur intention d'acquérir le camping au prix de 200 000 € et nous ont fait savoir qu'ils étaient en contact avec différentes banques locales pour obtenir un prêt afin d'être en mesure d'effectuer les investissements indispensables. La vente restait donc conditionnée par l'obtention de ce prêt. Fin novembre, M. et Mme Bertaud nous ont fait savoir que l'obtention du prêt risquait d'être plus longue que cela avait pu être envisagé lors de notre rencontre du 6 novembre. Pour éviter un retard de la vente et donc la mise en péril de la saison prochaine d'exploitation du camping, ce qui aurait été indirectement préjudiciable à l'activité touristique dans la commune, des solutions de notre côté ont été recherchées et ont fait l'objet d'une discussion lors du conseil municipal tenu le 3 décembre 2014.

Une délibération n° 2014-35 a été prise autorisant la vente à M. et Mme Bertaud au prix de 205 200 € sous la forme de 120 échéances de 1710 €. Ce type de vente, avec un paiement différé, avait déjà été pratiqué par la commune dans des circonstances semblables pour faciliter une reprise d'entreprise.

Le 16 décembre M. et Mme Bertaud ont de nouveau été reçus à la mairie de Bugeat. Ils nous ont fait savoir que la proposition faite par le Conseil municipal levait, de leur point de vue, les obstacles restants vis-à-vis de la vente.

Le 5 janvier 2015 le Conseil municipal a pris, après examen du projet d'acte de vente transmis par le notaire de Bugeat, une délibération n° 2015-01 qui confirme et précise la décision de vendre. La vente du camping a été signée le 29 janvier 2015

Par ailleurs, le maire a pris un certain nombre de dispositions pour faciliter le déménagement de Mme Degabriel qui était, jusqu'au 31 décembre 2014, la régisseuse du camping. Elle avait, bien entendu, été

informée en temps utile des décisions du Conseil municipal et de la fin de son contrat de régie intéressée.

Avec l'autorisation du maire, M. et Mme Bertaud ont pu avoir accès au camping dès le début janvier afin

de faciliter, pour eux aussi, leur déménagement. Ils sont actuellement en plein travaux pour préparer la saison 2015 (ouverture le 4 avril 2015), avec l'objectif du reclassement du camping ce qui leur ouvrira de meilleures perspectives pour les saisons suivantes.

L'ÉCOLE

L'école de Bugeat accueille actuellement 83 élèves. Les rumeurs qui circulent concernant la fermeture d'une classe sont infondées. A ce jour, aucune décision dans ce sens ne nous a été formulée.

Il reste vrai que le sujet du maintien d'un effectif suffisant fait partie des préoccupations de notre commune et des communes environnantes.

L'inspecteur d'académie a demandé, comme il se doit, qu'un nom soit attribué à l'école. Une enquête a donc été réalisée auprès des enfants et de leurs parents. La réponse la plus citée a été « Le Petit Prince ».

Une journée « portes ouvertes » sera organisée fin juin pour présenter l'école à la population et procéder à son inauguration en tant qu'école « Le Petit Prince ».

LA BIBLIOTHEQUE



La bibliothèque, située 3 rue de la Mairie, est ouverte tous les mercredis de 14 h 30 à 17 h ainsi que les matins des jours de foire (deuxième et quatrième jeudi du mois). Le nombre d'inscrits à la bibliothèque de Bugeat a sensiblement diminué aux cours des dernières années.

L'inscription est gratuite et cette bibliothèque, qui fonctionne au niveau du département, offre un choix d'ouvrages (livres, CD, DVD) très important.

De plus, si vous êtes passionnés de lecture et disposés à donner quelques heures de votre temps pour que la bibliothèque soit ouverte plus souvent, vous pouvez venir en discuter à la bibliothèque ou contacter Anita Cavalli à la mairie (courriel@mairiedebugeat.fr).

Nous avons récemment appris que le passage du bibliobus dans les villages allait être supprimé. Cela relève d'une décision du Conseil Général dans le cadre d'un plan de développement de la lecture publique de proximité dans le département par une meilleure utilisation des ressources. L'offre au niveau de la bibliothèque de Bugeat devrait être, en revanche, nettement améliorée. Cependant le recueil des demandes d'ouvrages et leur distribution devront donc s'organiser à partir de Bugeat. Là encore le bénévolat est recherché afin de ne pas pénaliser les lecteurs qui ne sont pas en mesure de se déplacer.

Si vous avez des suggestions pour nous aider à relancer la lecture à partir de la bibliothèque de Bugeat (le Plateau de Millevaches apparaît aujourd'hui comme le mauvais élève du département) n'hésitez pas à nous les faire connaître.

LA FRICHE INDUSTRIELLE DE PNEUMATIQUES

La SARL Limousin Environnement 2000 exploitait une installation de traitement des pneumatiques usagés sur le site ZA du Vert à Bugeat. C'était une ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) autorisée en 2004.

Cette société a fait l'objet de trois jugements :

- 24 avril 2008 Redressement judiciaire
- 19 juin 2008 Liquidation judiciaire
- 25 janvier 2013 Clôture de la liquidation pour insuffisance d'actif

A ce jour, elle n'a donc plus d'existence légale.

Ce site, sur lequel se trouve une très importante quantité de pneumatiques entiers ou broyés, présente un danger, essentiellement pour ce qui concerne le risque d'un incendie majeur susceptible de durer et de se propager aux forêts environnantes. L'origine qui semble la plus probable serait un acte de malveillance ; cette hypothèse repose sur le fait que de très nombreux actes de vandalisme ont été constatés sur le site. Mais ce n'est pas la seule hypothèse ; il y a déjà eu plusieurs incendies sur ce site, dont un ayant une origine « naturelle ».

Heureusement, ils ont pu être maîtrisés rapidement.

Nous ne pouvions donc pas rester inactifs, même si cette situation ne relève pas des pouvoirs de police du maire de Bugeat. Nous avons adressé à Monsieur le Préfet de la Corrèze, le 30 juillet 2014, un courrier pour lui demander de mettre en œuvre, au plus tôt, les sanctions administratives prévues par son arrêté de mise en demeure de 2010 et, en particulier, l'évacuation des matériaux dangereux.

Dès lors que nous avons compris, suite à notre rencontre avec le représentant local de la DREAL (direction régionale de l'environnement, le logement, organisme en charge du contrôle des ICPE), que la situation du site n'allait pas évoluer à court terme, en tous cas pas dans le bon sens car l'administration n'avait pas fait avancer le dossier depuis 2010, nous avons adressé, le



14 janvier 2015, un second courrier à Monsieur le Préfet de la Corrèze pour lui demander de bien vouloir faire réaliser une expertise vis-à-vis du risque incendie compte tenu, en particulier, de l'embroussaillage naturel du site depuis cinq ans. Ça donnerait un fondement à nos craintes et c'est, *a priori*, un élément constitutif du dossier de saisine en vue d'une intervention de l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, organisme en charge de la dépollution des sites orphelins de responsables).

Nous attendions une réponse concernant cette demande lors de la réunion du 24 février 2015, tenue à la sous-préfecture d'Ussel, sous l'autorité du Sous-Préfet.

De l'avis de la DREAL, la preuve de la dangerosité du site est d'ores et déjà bien établie. Il ne serait donc pas indispensable de réaliser une nouvelle expertise du site. Le point qui apparaît le plus délicat en vue de la constitution d'un dossier de saisine de l'ADEME serait, du point de vue de la DREAL, la démonstration de l'insolvabilité de toutes les personnes ou sociétés dont la responsabilité pourrait être recherchée. C'est le cas, en particulier, des sociétés qui ont apporté des pneus sur le site et qui, réglementairement, en restent propriétaires tant qu'ils ne sont pas recyclés. Compte tenu du temps

passé, cette recherche risque d'être difficile. Monsieur le Sous-Préfet a indiqué qu'il était prêt à saisir le Procureur de la République afin que soient réalisées les perquisitions éventuellement nécessaires à la récupération des documents comptables de l'ex société Limousin Environnement 2000.

La DREAL envisage également de rechercher la responsabilité des sociétés propriétaires du site pour lesquelles on retrouve toujours le même nom, celui du gérant de l'ex société exploitante. Elle envisage aussi de rechercher celle d'une autre société (GMC) ayant travaillé sur le site.

Nous avons exprimé nos craintes concernant la durée de ces nouvelles procédures ; Monsieur le Sous-Préfet nous a assuré qu'il veillerait à ce qu'on aboutisse au plus tôt, conformément à notre souhait, à l'établissement du dossier de saisine de l'ADEME.

Il nous a été rappelé que ce dossier de saisine n'était qu'une étape de la procédure devant aboutir à la réhabilitation du site et ne garantissait en rien que l'ADEME prenne en charge ces travaux. Nous avons répondu que nous en étions parfaitement conscients, mais que c'était une étape fondamentale, de plus sous la seule responsabilité du Préfet. Quand elle sera acquise, elle nous permettra de mettre les autorités de l'Etat, et en particulier le ministère de l'Environnement, devant leurs responsabilités vis-à-vis de cette incongruité, située au cœur du parc naturel régional de Millevaches en Limousin, dangereuse, en particulier, pour la flore et la faune locale.

Un point important nous a été confirmé lors de cette réunion : c'est le Préfet, seul, qui est titulaire du pouvoir de police pour ce site. La responsabilité du maire de Bugeat est clairement limitée à son devoir d'alerte de l'autorité supérieure, ce qui a été fait. Nous avons exprimé le souhait que ce point soit explicite dans la réponse à notre dernier courrier.

Monsieur le Sous-Préfet a indiqué qu'il convoquerait le propriétaire du site car il envisage des mesures de

protection du site vis-à-vis du vandalisme. Il demandera dans ce sens qu'une surveillance accrue du site soit assurée par la gendarmerie . Il nous a assurés que nous serions régulièrement tenus informés de l'avancement du dossier.

En conclusion, à l'issue de cette réunion, il nous apparaît que le dossier est dorénavant sur le dessus de la pile et

nous veillerons à ce qu'il y reste et qu'il avance au mieux. Certains pourront penser que cet acquis est bien modeste, cependant il était indispensable et, bien entendu, nous ne nous en contenterons pas. L'ensemble des pièces dont nous disposons et des différents courriers échangés sont consultables sur le site internet de la commune <http://mairie-bugeat.fr> rubrique "santé, social, économie"

LES BREVES

Projet de ligne TGV entre USSEL et LIMOGES

Des bruits ont circulé sur l'éventuelle fermeture de la ligne SNCF Limoges Clermont. Il sont infondés ! La preuve est cette photo prise par une de nos meilleures espionnes, qui, tapie sur sa terrasse, a pu saisir ce cliché le 3 mars, lors des essais confidentiels top secrets effectués de nuit par la SNCF entre 11h et midi. Nous comprenons mieux pourquoi la voie ferrée a été rénovée il y a peu. C'était pour permettre le passage de mode de transport d'avant-garde : le **T**ortillard à **G**rande **V**apeur !



Accès au camping

Il est rappelé que l'accès au camping est strictement réservé aux personnes qui ont loué un séjour au camping. En cas d'accident, c'est la responsabilité du propriétaire qui serait engagée. Il en était d'ailleurs de même lorsque le camping était municipal, l'accès au camping était réservé aux seules personnes ayant loué un séjour, tout comme la location d'un appartement ou d'un gîte ne permet qu'au seul locataire d'y accéder.

Lors de la vente du camping, une bande de terrain le long de la Vézère a été conservée par la commune, pour qu'il soit possible de passer de la passerelle à la route des 3 ponts sans traverser le camping. Cet espace va faire prochainement l'objet de quelques aménagements.

Civisme

- Avec le printemps, arrive la pousse des branches et le nécessaire entretien des bordures de propriétés, dans le cadre des rapports de bon voisinage. Celui-ci est régi par les articles 653 à 673 du code civil dont l'extrait est disponible sur le site de la commune.

- Beaucoup de plaintes arrivent en mairie concernant la divagation des animaux qui est réel un problème à Bugeat, certains chiens étant agressifs et d'autres s'attaquant aux poubelles, et concernant les bruits de voisinage notamment les aboiements de chiens. Les mesures applicables et envisagées feront l'objet d'un article dans le prochain journal, et sur le site internet de la mairie. En attendant il est demandé aux propriétaires des animaux de mettre fin à ces situations avant prise de mesures coercitives.

Vente terrain et hangar



A vendre au plus offrant, à Bugeat (19170), une parcelle cadastrée n°1112 d'une superficie de 1542 m², viabilisée (eau, assainissement collectif, électricité) située au centre d'une zone de résidences de vacances (lotissement des Trois-Ponts), en bordure de la Vézère (rivière de 1ère catégorie), dans une zone non inondable (latitude 1° 55' 27.6" Est, longitude 45° 36' 28.4" Nord, altitude 677 m), proche du bourg et de ses commerces.

Sur cette parcelle est implanté un hangar, sol bétonné, structure métallique et toiture en bon état, d'une superficie couverte de 7x15 m² et d'une hauteur d'environ 5 m (voir photos).

Mise à prix 7500 € Réponse avant le 30 avril 2015

Renseignements et proposition d'achat par mail : vente@mairiedebugeat.fr

REGLES D'UTILISATION DES SALLES DE LA COMMUNE PAR LES ASSOCIATIONS

Les communes propriétaires de locaux communaux peuvent mettre ceux-ci à disposition d'associations pour leur permettre de réaliser leur objet. Cette mise à disposition de locaux communaux, tels que des salles municipales, peut être consentie à titre gratuit ou onéreux.

- Salles prêtées pour usage régulier (ateliers, peinture, gym, danse etc...)

Il est indispensable de formaliser cette mise à disposition par l'établissement d'une convention dont le modèle est disponible en mairie, ou sur le site internet de la commune.

Celui-ci devra être complété et modifié en fonction des circonstances locales. Il est important de préciser que cette mise à disposition sera nécessairement révocable à tout moment par la commune, dans les conditions fixées par la convention.

De plus, il est préférable de prévoir que la mise à disposition ne sera que partielle et de réserver des plages d'utilisation pour la commune; à défaut cette mise à disposition serait critiquable, puisque l'on pourrait

considérer que la commune a, en réalité, délégué la gestion d'un équipement municipal, sans respecter la procédure de délégation de service public prévue par la loi Sapin,

En fonction des activités de l'association, il convient que la commune veille à vérifier si l'association a obtenu les agréments et autorisations nécessaires à la poursuite de son activité, notamment pour les activités périscolaires et autres.

La mairie prendra contact avec les associations concernées

- Foyer Rural et 1000 clubs

Pour ces salles il s'agit de location ou de prêt ponctuels aux associations (ou aux particuliers). Une convention spécifique est à signer avec la mairie lors de l'état des lieux précédant l'utilisation de la salle.

- Prêt de salles de réunions

L'association concernée doit prendre contact avec la mairie pour obtenir l'autorisation et les modalités d'utilisation de la salle.

ETAT CIVIL

Bon anniversaire, Madame BORIE

Le 13 mars, à l'EHPAD nous avons fêté **les 100 ans** de Madame Anna BORIE née MADESCLAIRE.

Native de Broussouloux, elle va après sa scolarité, travailler à BUGEAT, en particulier à la Maison Lestrade. Après son mariage avec Joseph BORIE, coiffeur, elle s'installe dans la maison de la rue de la Liberté où elle ouvrira un magasin de mercerie qu'elle tiendra jusqu'en 2005 à l'âge de 90 ans. Particulièrement affable elle a su accueillir ses clientes avec gentillesse et sourire.

Bon anniversaire, Anna, tous nos vœux vous accompagnent pour encore de nombreuses années.



De la part du Conseil Municipal et des Bugeacois

Décès :

- de Monsieur **Pierre TRIGUEROS** le 17 mars 2015 à la Maison de Retraite à l'âge de 90 ans. Natif de BUGEAT, instituteur après un séjour en Afrique du Nord, Pierrot TRIGUEROS s'installe à BUGEAT en 1959 avec sa famille ; il est le premier enseignant et directeur de collège en 1960 qui va connaître un bel essor et compter jusqu'à plus de 100 élèves : il s'implique aussi dans la voie associative, en particulier dans le club de foot l'USB. Très attaché à sa commune natale, il y reste jusqu'à sa retraite et va s'installer à TARNAC, menant une retraite active jusqu'à ces derniers mois passés à la Maison de Retraite de BUGEAT

- de Madame **Yvonne ORLIANGES** le 12 mars 2015 à la Maison de Retraite à l'âge de 91 ans. Elle a été agricultrice à Ambiaud et laisse le souvenir d'une femme particulièrement affable et accueillante.

- de Madame **Madeleine COULOURNAT** âgée de 85 ans, née GUILLET, inhumée le 28 février à BUGEAT. Elle avait habité quelques années impasse des Bruyères à BUGEAT.

- de Madame **Raymonde LEPETIT** née JOASSIM âgée de 97 ans décédée le 14 février. Avec son mari, elle avait créé la pisciculture et le restaurant du moulin de Barthou. A l'âge de

la retraite elle s'était installée dans la chaumière construite près de la pisciculture.

- de Monsieur **Michel REBEYROLLE** le 10 janvier 2015 au Massoutre à l'âge de 62 ans. Ancien agriculteur à Gioux, inhumé à BUGEAT, il était passionné de pêche et de chasse et son décès brutal a été durement ressenti par sa famille et ses amis.

- de Madame **Marcelle NARDOUX née GROSSIN**, âgée de 95 ans décédée le 1 janvier à CASTELJALOUX (Lot et Garonne) inhumée à BUGEAT.

- de Madame **Lucie BOURDAIN** le 01 janvier 2015 à la maison de retraite à l'âge de 89 ans. Retraitée des Impôts, elle a été inhumée à BUGEAT. Elle était la sœur de René BOURDAIN qui avait été le chef d'entreprise de la scierie VEDRENNE.

- de Madame **Jeanne AMBIAUD** le 20 décembre née CHARRY âgée de 98 ans, décédée à AMBOISE (Indre et Loire), inhumée à BUGEAT. Elle avait vécu très longtemps sur notre commune, d'abord agricultrice au Massoutre, puis à Broussouloux, et devenue veuve s'était installée dans le bourg travaillant, entre autres, à l'Hôtel de Paris.

VIE ECONOMIQUE/TOURISME

Nouvelles du centre sportif « espace 1000 sources Alain MIMOUN »

Le 10 mars dernier, s'est tenu le conseil d'administration du centre sportif. Les principaux éléments qui ressortent pour l'année 2014 sont :

- La fréquentation a été de 22400 personnes accueillies dont 16250 nuitées, avec des pics en juillet / août, mais aussi de bonnes performances en avril et octobre.
- Une légère baisse de la fréquentation par les associations locales dans le cadre de la mission de service public.
- L'activité « restauration extérieure » représente une grosse part de l'activité générale (21 % du CA), garante d'emploi.

Les prévisions pour 2015 sont bonnes avec des nuitées prévisionnelles en augmentation pour les 4 premiers mois de l'année.

Côté personnel, l'Espace 1000 sources se positionne comme le deuxième employeur de la commune avec 16 ETP (équivalent temps plein), et l'équipe est présentée par le directeur comme mobilisée et compétente.

Le résultat comptable de l'exercice est de + 21000 euros, avec un chiffre d'affaire > supérieur à 1 million d'euros.



Robert PENALVA, président du conseil d'administration, clôturait ce conseil, qui sera son dernier, élections départementales obligent, par un hommage appuyé au directeur. En effet, Julien BOUHOURS, nommé directeur du centre sportif en 2009, quitte ses fonctions cette année pour prendre en charge le poste de directeur des services d'aide à l'enfance au sein du conseil général.

A notre tour de remercier Julien BOUHOURS pour son excellente gestion, ses compétences sportives, sa disponibilité et son sens de l'accueil. Son double objectif affiché de redresser la situation financière et d'ouvrir le centre au tissu associatif corrézien est pleinement atteint. Il laisse à son successeur, dont le nom n'est pas encore connu à ce jour, un établissement en bonne santé financière et résolument tourné vers l'avenir.

Nous lui souhaitons une totale réussite dans la poursuite de ses activités professionnelles.

JUMELAGE

25 réponses sont parvenues en mairie soit un taux de participation de 5.5% sur la base de 450 journaux distribués ou expédiés. Le pourcentage de réponses est celui habituellement constaté dans les enquêtes et sondages nationaux. Merci à celles et ceux qui ont répondu. Une nette préférence se dégage pour une ville du bord de mer, soit en Espagne soit en Italie, et pour des échanges avant tout culturels. La synthèse détaillée et la suite donnée seront présentées dans le prochain journal. En attendant il est toujours possible de répondre ! et ce résultat peut être modifié par les nombreuses réponses qui, n'en doutons pas, vont nous parvenir d'ici là. Le questionnaire est disponible sur le site internet de la commune ou à la mairie.

4

C'est le nombre de nouveaux com-

Du nouveau dans les commerces

3 nouveaux commerces et 1 autre remis à neuf proposent depuis peu leurs services. Souhaitons leur bonne chance. Acheter local est le seul moyen de conserver ces services sur notre commune.



← Nouveautés

Violette URBAIN vous accueille place de la République avec ses créations de bijoux, de couture, tricotés et divers objets, dans son magasin, endroit chaleureux et convivial.

MJ Mécanique →

Rue de la Vézère
Julien MEUDEC a ouvert cet atelier de vente et réparation automobile, motoculture, 4*4 et même motos, toutes marques. Ouvert du lundi au vendredi 8h/12h 13h30/18h30
Contact 07 89 39 06 02



Camping →

« aux portes des mille sources »

M. et Mme BERTAUD sont les nouveaux propriétaires du camping dont l'ouverture est programmée pour le 4 avril. Leur site internet est déjà consultable à cette adresse :

<http://www.campingauxportesdes-millesources.com/>



Banque Crédit Agricole

Si cet établissement n'est pas à proprement parler un nouvel établissement, il a été complètement refait. Pour un meilleur confort et plus de sécurité, le distributeur d'argent et un automate qui permet les versements sont à l'intérieur de l'agence, et accessibles en dehors des heures d'ouverture (sauf de minuit à 5h du matin).



LE COIN DES ASSOCIATIONS

BUGEAT TREIGNAC ATHLETISME

Le club d'athlétisme de Bugeat organisera la 6^{ème} édition du trail Millevalches Monédières Raidlight Trail **samedi 25 avril 2015**.

3 parcours sont proposés : 45 km, 22km et 11 km

Contact : www.bugeat-treignac-athle.org facebook : www.facebook.com/TrailCorreze



DU BLEU DANS LE GRIS

L'épicerie solidaire de Bugeat organise son 1^{er} **vide grenier** de l'année le **samedi 25 avril 2015** 1 rue Virgil Meyer et Louise Parel, devant les locaux de l'association. Nous faisons appel à votre générosité pour que cette journée de solidarité soit une réussite. Vous pouvez nous aider en nous donnant des objets, du mobilier, vêtements, etc... qui seront vendus ce jour là. Vous pourrez aussi nous aider en achetant sur notre vide-grenier. Ce jour là vous pourrez également déposer des dons alimentaires.

Solidairement Vôtre.

Contacts : L. Redon 06 87 95 25 94 – J. Bourg 06 40 23 77 82

COMITE DES FETES

Un nouveau bureau reprend le flambeau pour 2015

Suite à la démission de l'ancien bureau du comité des fêtes, un nouveau bureau a bien voulu prendre la succession pour 1 an.

Président :	Yannick PAGNAULT	05.55.94.12.97 ou 06.13.04.69.96	yaya.pagnault@cegetel.net
Vice présidente :	Anne RIVET		
Secrétaire :	Brigitte BOURG	Secrétaire adjointe: Françoise ROUCHEREAU	
Trésorière:	Carine MESSAUCHIE	Trésorière adjointe: Nicole PAGNAULT	

Aider le comité des fêtes

Le comité des fêtes a besoin de toutes les bonnes volontés pour la confection de fleurs, ainsi que pour l'aider dans toutes les manifestations. Pour le défilé de chars du 9, voire du 10 Août, l'EPHAD de Bugeat confectionnera des fleurs en papier crépon. N'hésitez pas à nous rejoindre

Manifestations 2015 programmées

Samedi 18 Avril :	Loto au foyer rural
15 juin au 15 septembre :	Animation de Bugeat par ses villageois sur le thème, sorcières, fées et lutins
Samedi 20 juin :	Pique nique, concours de pétanque, apéro concert, animation musicale, feu de la St Jean au plan d'eau.
Dimanche 21 juin :	Thé dansant au foyer rural, avec l'orchestre RUAL
Lundi 13 Juillet :	Apéro concert sur la place de l'église ou au foyer rural si mauvais temps, avec Disco Marcel
Jeudi 23 Juillet :	place de l'église, marché des producteurs, frites, animation musicale, avec feu d'artifice.
Samedi 8 Août :	Concours de pêche (Si plan d'eau opérationnel), concours de pétanque au plan d'eau
Dimanche 9 Août :	Défilé de chars avec banda, suivi d'un apéro concert devant l'ex hôtel des voyageurs avec buvette, grillades frites
Lundi 10 Août:	Défi d'humains par groupe de 6, défilé de chars en nocturne, si possible, feu d'artifice au plan d'eau
Jeudi 13 Août:	Marché des producteurs place de l'église, frites, animation musicale
Vendredi 4 Septembre:	Concert de violoncelle dans l'église à 18h
Samedi 3 Octobre :	Soirée cabaret avec moules frites au foyer rural
Samedi 14 Novembre :	Soirée théâtre au foyer rural

CLUB PHILATELIQUE ET CARTOPHILE de BUGÉAT *Par le président: Alain Nouguier*



Les 26, 27 et 28 juin 2015 la belle église de Lestards au toit de chaume sera honorée d'une émission Premier Jour, d'un timbre poste et d'une médaille frappée par la Monnaie de Paris la représentant !

Pour ce grand événement unique pour notre canton et la région, de nombreux organismes et associations ont rejoint le Club philatélique cartophile bugéacois afin de mettre en lumière tous les atouts de la Haute-Corrèze, tant touristiques, que culturels, environnementaux ou historiques....



Durant ces trois journées, on pourra

- se procurer les souvenirs philatéliques (timbres, enveloppes, cartes postales, documents historiques...) vendus par le CPCB et un bureau de poste temporaire,
- rencontrer l'artiste graveur qui a réalisé le timbre,
- découvrir de très belles collections sur les monuments religieux, l'histoire des bureaux de poste du canton, les timbres corréziens, la pêche en eau douce, les dessins du concours « Mon timbre à moi » des enfants de la communauté de communes Bugeat-Sornac et de l'école de La Courtine, une exposition photographique de notre région...
- Sous chapiteau rencontrer les acteurs du Plateau, une vingtaine d'exposants, ainsi que découvrir l'atelier de l'artisan chaumier,
- participer aux conférences données dans l'église.

Une messe sera donnée le dimanche matin et la chorale de Sarran clôturera les trois jours.

Dès maintenant il est possible de commander la Médaille souvenir, frappée seulement à 5600 exemplaires. Le bon de commande est disponible à la mairie et à l'office de tourisme de Bugeat, ainsi que sur le site internet : <http://www.lestards.philatelie-cartophilie19.fr>

Nos coordonnées : C.P.C.B Mairie 19170 Bugeat 05 55 46 70 87 - 06 51 12 78 67
philabugeat@orange.fr www.philatelie-cartophilie19.fr



Les énigmes de Jacques

Un « jeu » à deux joueurs

Il faut juste 15 allumettes que l'on dispose en trois rangées : une de sept, une de cinq et une de trois.

Règle du jeu :

- On joue chacun à son tour ;
- On peut enlever autant d'allumettes que l'on veut mais dans une seule rangée à la fois ;
- Celui qui enlève la dernière allumette a perdu la partie ;
- Celui qui a gagné joue en premier dans la partie suivante.

Un conseil : Si vous ne connaissez pas ce jeu, ne vous laissez pas entraîner à jouer de l'argent car c'est la ruine assurée si vous perdez la première partie et que vous insistez vis-à-vis d'un aigrefin. En effet, le premier qui joue peut gagner à coup sûr. Donc pratiquez uniquement ce jeu pour en comprendre la logique et vous rendre compte qu'il n'est pas équitable.

Devinette

Monsieur et
Madame Duziel
ont cinq filles.
Comment se
prénomment-
elles ?

Réponse plus
bas

Les histoires de Guy le potard

Changement d'herbage réjouit les veaux

Un homme rentre à la pharmacie.
« Je suis très fatigué, je crois qu'il me faudrait un fortifiant »
« Vous prendrez 3 ampoules de SURE-LENE par jour » lui dit le potard.
« C'est très efficace »
« Ah mince ! je ne pourrais pas avoir une autre marque ? je voudrais bien changer » dit notre homme.
« mais pourquoi ? » demande le potard.
« parce que Hélène c'est ma femme »

Remède à tomber raide

Une jeune femme dit au potard
« je me marie demain, mon futur mari est beaucoup plus âgé que moi, et je voudrais être certaine de passer une bonne nuit de noces ».
« Tenez, faites lui prendre ça » lui dit le potard en tendant un médicament. « 3 pilules avant, 3 pilules pendant. Pas plus sinon c'est dangereux ! ».
Le surlendemain, la jeune mariée revient voir le potard.
« Alors le remède a t-il été efficace hier soir ? » demande t-il.
« oh oui ! et je viens vous remercier, mais il a voulu avaler toute la boîte d'un coup ! Grâce à vous je peux dire que mon mari est mort heureux ! »

Solution de la petite charade de Michel

Mon 1er est une salade
Mon 2e est une salade
Mon 3e est une salade
Mon 4e est une salade
Mon 5e est une salade
Mon 6e est une salade
Mon 7e est une salade
Mon 8e est une salade

Mon tout est l'auteur
d'Alice au pays des merveilles : **Lewis Scroll**
(les 8 scaroles)



Solutions

Solution de l'énigme parue dans le précédent Bugeacois sur les chapeaux

Solution : Si le troisième répond « Non » c'est que les chapeaux qu'ils voient ne sont pas tous les deux blancs (sinon le sien serait noir à coup sûr, puisqu'il n'y avait que deux blancs dans la pièce noire).

Le second, connaissant cette réponse, sait donc que son chapeau et celui du premier ne sont pas blancs tous les deux. S'il répond « Non » à la question c'est forcément parce que le chapeau du premier, qu'il voit, n'est pas blanc (sinon il saurait que le sien est noir, puisque les deux ne peuvent pas être blancs).

Donc après la réponse du second, le premier sait à coup sûr, que son chapeau n'est pas blanc. Sans trop forcer ses talents il en déduit qu'il est noir !

Solution de la devinette

Réponse : Betty, Baba, Noëlle, Candide et Sandra Duziel



OFFICE DE
TOURISME

PROGRAMME DES FESTIVITES

N'oubliez pas d'informer l'Office de Tourisme de vos événements si vous voulez qu'ils figurent ici et sur leur site.
05 55 95 18 68 / 06 42 62 62 72 officedetourismebugeat@orange.fr www.bugeat-sornac.fr

Avril

- **Jusqu'au 31 mai EXPOSITION De Branches en Branches** à l'office de tourisme. Peintures, photographies, collages...Les Printemps de Haute-Corrèze 05 55 95 18 68
- **03 CONCOURS DE BELOTE à BUGEAT 20h30** au Foyer Rural. Organisé par Le Pays Vert du Plateau 05 55 95 25 12
- **04 CONCOURS DE BELOTE à LESTARDS 20h30** Salle des fêtes Organisé par le Foyer intercommunal 05 55 94 01 46
- **05 BAL DES POMPIERS**
- **07 CINEMA à BUGEAT** Foyer Rural à 20h30
"Toute première fois"
- **11 MARCHÉ NORDIQUE à BONNEFOND après-midi**
Organisé par la SSN Vézère-Monédières 06 44 35 41 84
- **15 CINEMA à BUGEAT** Foyer Rural à 20h30
"Un village presque parfait !"
- **18 MARCHÉ NORDIQUE à PEROLS**
Organisé par SSN Vézère-Monédières (matin) 06 44 35 41 84
- **18 LOTO à BUGEAT à 20h30**
Organisé par le Comité des Fêtes 06 13 04 69 96
- **18/19 RANDONNÉE AUX PANS DE TRAVASSAC**
Organisé par Les Cent Pas 06 71 23 15 46
- **19 THEATRE à Bonnefond** salle des fêtes avec la troupe **La Pe-laude à 15h00** 05 55 94 10 84
- **24 REPAS DES OEUFs à BONNEFOND** salle des fêtes à partir de 20h00 Organisé par Bonnefond Animation sur réservation 05 55 95 45 56
- **25 Millevaches Monédières Raidlight Trail** 6ème édition par Bugeat-Treignac Athlétisme 06 70 72 60 61
- **25 VIDE-MAISON association DU BLEU DANS LE GRIS**
06 87 95 25 94
- **25 FETE DE LA SAINT GEORGE à PRADINES**
Organisé par le Foyer intercommunal 05 55 94 01 46
- **25 Repas TRUFFADE à SAINT-MERD-LES-OUSSINES** Salle des fêtes **20h00** Organisé par le Comité des Fêtes 05 55 95 41 04
- **26 CONCOURS DE BELOTE à LESTARDS 14h30**
Organisé par le Comité des Fêtes de Lestards 05 55 94 01 82



Mai

- **01 Pèlerinage de la BUSSIERE**
Organisé par le Comité des Fêtes de Lestards 05 55 94 01 82
- **02 LOTO à BUGEAT au Foyer Rural à 20h30**
Organisé par Le Pays Vert du Plateau 05 55 95 25 12
- **8/9/10 RANDONNÉE à Vélo à L'ILE D'OLERON**
Organisé par Les Cent Pas 06 71 23 15 46
- **8, 9 et 10 FETE de la SOURCE de la Vienne à St SETIERS.**
Inauguration du sentier, repas, rando, spectacle, film ... organisée par la Communauté de Communes de « Bugeat-Sornac, Millevaches au Cœur » 05 55 46 06 31 Toutes les infos sur le site de Bugeat [www.mairie-bugeat](http://www.mairie-bugeat.fr), et OT et com com

- **16 CONCOURS DE BELOTE à GOURDON 20h30** Organisé par le Foyer intercommunal 05 55 94 01 46
- **17 EXPOSITION PHILATELIQUE ET BOURSE MULTICOLLECTIONS au Foyer Rural de BUGEAT**
Organisé par le Club Philatélique et Cartophile de Bugeat 05 55 46 70 87
- **23 SORTIE AU ZENITH MISTINGUETTE**
Organisé par Le Pays Vert du Plateau 05 55 95 25 12
- **23 et 24 "LES GENETS D'OR" RANDONNÉE** repas animation à TARNAC Organisé par l'ARHA 05 55 95 48 19
- **30 CONCOURS DE BELOTE à LESTARDS 20h30**
Organisé par le Comité des Fêtes de Lestards 05 55 94 01 82
- **31 RANDONNÉE PEDESTRE La Ronde de Printemps à CLEDAT** Organisée par Renaissance des vieilles pierres 05 55 94 10 84
- **31 MARCHÉ NORDIQUE à GOURDON après-midi**
Organisé par la SSN Vézère-Monédières 06 44 35 41 84

Juin

- **05 CONCOURS DE BELOTE à PRADINES 20h30**
Organisé par le Foyer intercommunal 05 55 94 01 46
- **05 VOYAGE SPORTIF ET CULTUREL à LI-MOGES départ de BONNEFOND**
par « Bonnefond Animation » sur réservation 05 55 95 45 56
- **06 BALADE DU PRINTEMPS Randonnée avec casse-croûte sorti du sac**
Organisé par l'AMRC 05 55 95 33 54
- **06 MARCHÉ NORDIQUE à SAINT MERD LES OUSSINES le matin** Organisé par la SSN Vézère-Monédières 06 44 35 41 84
- **07 JOURNÉE DES CREATEURS au Foyer Rural de BUGEAT** Organisé par l'office de tourisme 05 55 95 18 68
- **13 CONCERT CLASSIQUE Eglise de VIAM à 18h00**
Organisé par Les Gens de Viam 05 55 95 66 22
- **13/14 RANDONNÉE EN CREUSE**
Organisé par Les Cent Pas 06 71 23 15 46
- **19 FETE DE LA SAINT JEAN à PEROLS**
Organisé par le Comité des Fêtes 06 70 70 91 95
- **20 CHORALE à l'Eglise de PRADINES 15h00**
Organisé par le Foyer intercommunal 05 55 94 01 46
- **20 FETE DE LA MUSIQUE et FEU DE LA SAINT JEAN à BUGEAT au plan d'eau**
Organisé par le Comité des Fêtes 05 55 94 12 97
- **21 THE DANSANT au Foyer Rural de BUGEAT à 15h**
Organisé par le Comité des Fêtes 06 13 04 69 96
- **Du 26, 27 et 28 FETE DU TIMBRE DE L'EGLISE de LESTARDS** Organisé par le CPCB 06 51 12 78 67



INFORMATIONS PRATIQUES

Services

Mairie de Bugeat

ouverture du lundi au vendredi de 10h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Point multimedia, photocopies
Site : <http://www.ville-bugeat.fr>
Tel : 05.55.95.50.34 Email mairiebugeat@orange.fr

Office de tourisme *Point multimedia, photocopies*

Septembre à Juin : le lundi de 14h-17h, du mardi au vendredi de 9h-12h00/14h-17h, le samedi de 9h-12h.
Juillet et Août : du lundi au samedi de 9h-12h00/15h30-18h30, dimanche de 10h-12h
<http://www.bugeat-sornac.fr/> 05 55 95 18 68 / 06 42 62 62 72
officedetourismebugeat@orange.fr

La Poste

ouverture du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 Tel : 05 55 95 52 60

Gare SNCF

Les mardis et jeudis de 11h30 à 13h et de 14h à 18h15 sauf jours fériés Tel : 05.55.95.50.31 ou 3635
Horaires également disponibles à l'office de tourisme

Trésor public : 05.55.95.50.39

Conseil Régional du limousin

Site : <http://www.conseil-regional.com> Tel : 05.55.45.19.00

Conseil Général de la Corrèze

Site : <http://www.cg19.fr> Tel : 05 55 93 70 00

Communauté de Communes Bugeat-Sornac

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Site : <http://www.millevachesaucoeur.com> Tel : 05 55 95 18 29

SIRTOM de Treignac

Tel : 05-55-98-20-32 Fax : 05-55-98-10-97
courriel : sirtom-de-treignac@orange.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat

Lundi :9h-12h / 13h30-17h30 - Mardi : 9h-12h - Mercredi : Fermé - Jeudi :9h-12h - Vendredi : 9h-12h / 13h30-17h30

Horaires d'ouverture déchèterie de BUGEAT

05.55.95.50.34 Mardi De 9h à 12h et 14h à 18h, Vendredi De 9h à 12h et 14h à 18h Samedi matin De 9h à 12h

3 Points d'apport volontaire pour le tri sélectif

rue de la Ganette, rue de Millevaches, près de l'école

CRÉDIT AGRICOLE : 05.55.46.19.80

Mardi, mercredi, vendredi 8h30-12h / 13h30-18h
Jeudi 8h30-12h / 15h-18h Samedi 9h-12h30

Santé et social

MEDECINS:

Docteur BUCHON : **05.55.95.55.09**
Docteur NOUAILLES : **05.55.95.52.78**

VÉTÉRINAIRE :

Docteur DIRSON : **05.55.95.50.50**

MAISON DE RETRAITE : 05.55.95.52.65

PHARMACIE : Monsieur GAYOU : 05.55.95.50.14

INFIRMIERES MSA : 05.55.95.50.07 (Mutualité Sociale Agricole) 25 rue de la République

CHIRURGIEN DENTISTE :

Madame BASSET: **05.55.95.41.42**

KINÉSITHÉRAPEUTE : Monsieur BOINET : 05.55.95.45.21

SERVICE SOCIAL M.S.A : Mademoiselle TISSERAND :
05.55.72.97.29 (à USSEL)

présente à BUGEAT (place du champ de foire) tous les jeudis de 9H à 12H30 sans RV, 14H à 16H30 sur RV
infos et prises de RV **06 07 05 36 34**

SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTAL : Madame CLEMENT
05.55.95.54.81 à BUGEAT le mardi de 9H30 à 11H,
05.55.95.26.70 à MEYMAC

PORTAGE DES REPAS À DOMICILE : 05.55.95.67.40

INSTANCE de COORDINATION de l'AUTONOMIE

Rue de l'étang des saules
Permanences du lundi au vendredi de 9h à 12h30
Visites à domicile lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h à 17h
05 55 72 36 58 fax 05 55 46 11 97
Email pointinfo.bugeatsornac@wanadoo.fr

TAXI/AMBULANCE :

Maison REGAUDIE : **05.55.95.54.29**

Sécurité

GENDARMERIE : 17

Tel : 05 55 94 60 01

POMPIERS : 18

SAMU : 15